



Conseil Municipal n° 2024-4

Mardi 2 juillet 2024

Présents : Richard CHERMETTE, Frédéric PAULOIS, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Liliane DENIS.

Absents excusés : Christian DERBOUL pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL pouvoir donné à Liliane DENIS, Sophie DOURS.

Date de convocation : 27 juin 2024

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 21 heures 30 minutes.

DÉLIBÉRATION

Délibération n°1 : Réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes – Programme – Lancement de la consultation pour la maîtrise d’œuvre – Demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l’opération réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes, nous avons élaboré avec l’Agence Technique Départementale un programme prévisionnel des travaux envisagés.

Ces travaux portent notamment sur :

- L’agrandissement de la salle des fêtes devant contenir une entrée, une scène, des toilettes supplémentaires et des locaux techniques.
- La rénovation thermique complète.
- La création d’un parking.
- La construction de toilettes publiques.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 767 000 € HT, avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d’œuvre	Septembre/octobre 2024
Dépôt du permis de construire	Mars 2025
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Juin à octobre 2025
Travaux	Novembre 2025 à juin 2026

À ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d’œuvre sur la base de ce programme et de l’estimatif précité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'ENGAGER** l'opération réhabilitation, extension et rénovation thermique de la salle des fêtes,
- **DE L'AUTORISER** à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché à intervenir,
- **DE L'AUTORISER** à solliciter l'État : au titre du fonds vert, de la DETR ou de la DSIL, et à solliciter la Communauté de Communes de Pays de L'Arbresle : au titre du fonds de concours pour la rénovation énergétique globale,
- **DE L'AUTORISER** à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

👏 👏 👏 👏 👏

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Départ de l'adjoint technique territorial : mise en disponibilité au 16/09/2024.
La procédure de recrutement a commencé : l'offre d'emploi est visible sur le site emploi-territorial.fr jusqu'au 31/07/2024.
- 2) Accès du parking de l'école : régularisation en cours du plan cadastral des parcelles AD 0255 et AD 0534, ainsi que le bornage des parcelles AD 0534 et AD 0228.
- 3) Le plan d'arpentage a été réalisé avec le géomètre, en vue de l'achat d'une partie de la parcelle AD 0327 et dans le cadre du projet de l'extension de la salle des fêtes. Cette surface sera rattachée à la parcelle AD 0294.